

## **Compétences requises pour les intervenants bénévoles lors des activités nautiques.**

Objectif : Assister le cadre responsable dans la réalisation de l'activité et la gestion de la sécurité du groupe.

### **Etre capable de :**

- Embarquer et débarquer.
- Se déplacer dans une embarcation en suivant une trajectoire précise.
- Créer, contrôler et stopper un déséquilibre.
- Stopper l'embarcation rapidement en un endroit donné.
- Eviter un obstacle (mobile ou immobile).
- Réaliser un parcours en eau calme.

### **Sécurité passive :**

- Assurer sa propre sécurité : ni charge pour le cadre, ni danger pour soi ou les autres.
- Savoir se positionner en surveillance.
- Pouvoir se maintenir à côté d'élèves en difficulté.

### **Sécurité active :**

- Rassembler le groupe en position sécurisante en cas d'intervention d'un cadre sur un incident (type chavirage ou chute dans l'eau).
- Etre capable d'accompagner jusqu'à la berge ou jusqu'à son embarcation un élève qui a chaviré ou chuter dans l'eau.

### **Avant la séance :**

- Aider les élèves à s'équiper et contrôler : taille et fermeture des gilets de sauvetage, taille des pagaies, avirons, dérives, safrans, voiles, ...
- Aider à l'installation du matériel si nécessaire : bouées à mouiller, cerceaux à installer, zone à délimiter, mise à l'eau des embarcations, ...
- Encourager et rassurer tous les élèves. Contribuer à faire de l'activité un temps d'apprentissage et de bien-être.
- Etre attentif aux consignes données par le cadre : répéter les consignes si nécessaire.

### **Après la séance :**

- Communiquer à l'enseignant et au cadre responsable toute information qu'il jugera significative (appréhension particulière d'un élève, difficulté dans la pratique, mise en danger par inattention ou manque de concentration).
- Veiller à ce qu'aucun élève ne quitte son gilet de sauvetage avant la consigne explicite du cadre responsable.
- Aider les élèves à ranger le matériel.

**En aucun cas l'intervenant bénévole n'aura un groupe sous sa responsabilité ; il est là en soutien pour permettre au cadre d'évoluer en toute sécurité.**

- pour l'organisation générale se reporter à la fiche [EPS53-D40](#)
- tous les intervenants doivent être agréés par le directeur académique des services de l'éducation nationale et assurés.

Ces recommandations ont été élaborées par l'équipe EPS53.